

AR PREFECTURE

# PARC EOLIEN DE VERVANT & LEA

017-211703475-20161213-2016\_12\_D16-DE  
Regu le 16/12/2016

Commune de Vervant et Les Eglises d'Argenteuil (17)

NOTE DE SYNTHÈSE



## **DEMANDEUR :**

Parc Eolien de Vervant & LEA  
SARL - Société du Groupe Valeco  
SIREN : 825 322 951  
188 – Rue Maurice Béjart  
34000 MONTPELLIER  
Matthieu BIRBA – Chef de projet  
04.67.40.74.00

## NOTE DE SYNTHÈSE



**PARC EOLIEN DE VERVANT ET LEA**  
Groupe VALECO

### ASSOCIES



L'article 142 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a modifié l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales étendant aux communes de moins de 3500 habitants l'obligation de fournir aux membres du conseil municipal une note explicative du projet avant toute délibération portant sur une installation mentionnée à l'article L.511-1 du code de l'environnement (installation ICPE dont font partie les parcs éoliens). Cette note doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal au moins cinq jours francs avant.

Le présent document constitue la note explicative de synthèse du projet éolien de Vervant & LEA.

## 1. LOCALISATION DU PROJET

Le présent projet concerne la création du parc éolien de Vervant & LEA sur les communes de Vervant et les Eglises d'Argenteuil dans le département de la Charente-Maritime et de la région Nouvelle-Aquitaine.

Ce parc sera constitué de 11 aérogénérateurs et 2 postes de livraison implantés sur des terrains aux lieux-dits suivants :

- « Argenteuil », sur la commune des Eglises-d'Argenteuil (17400) ;
- « Plantis Normand » sur la commune de Vervant (17400)

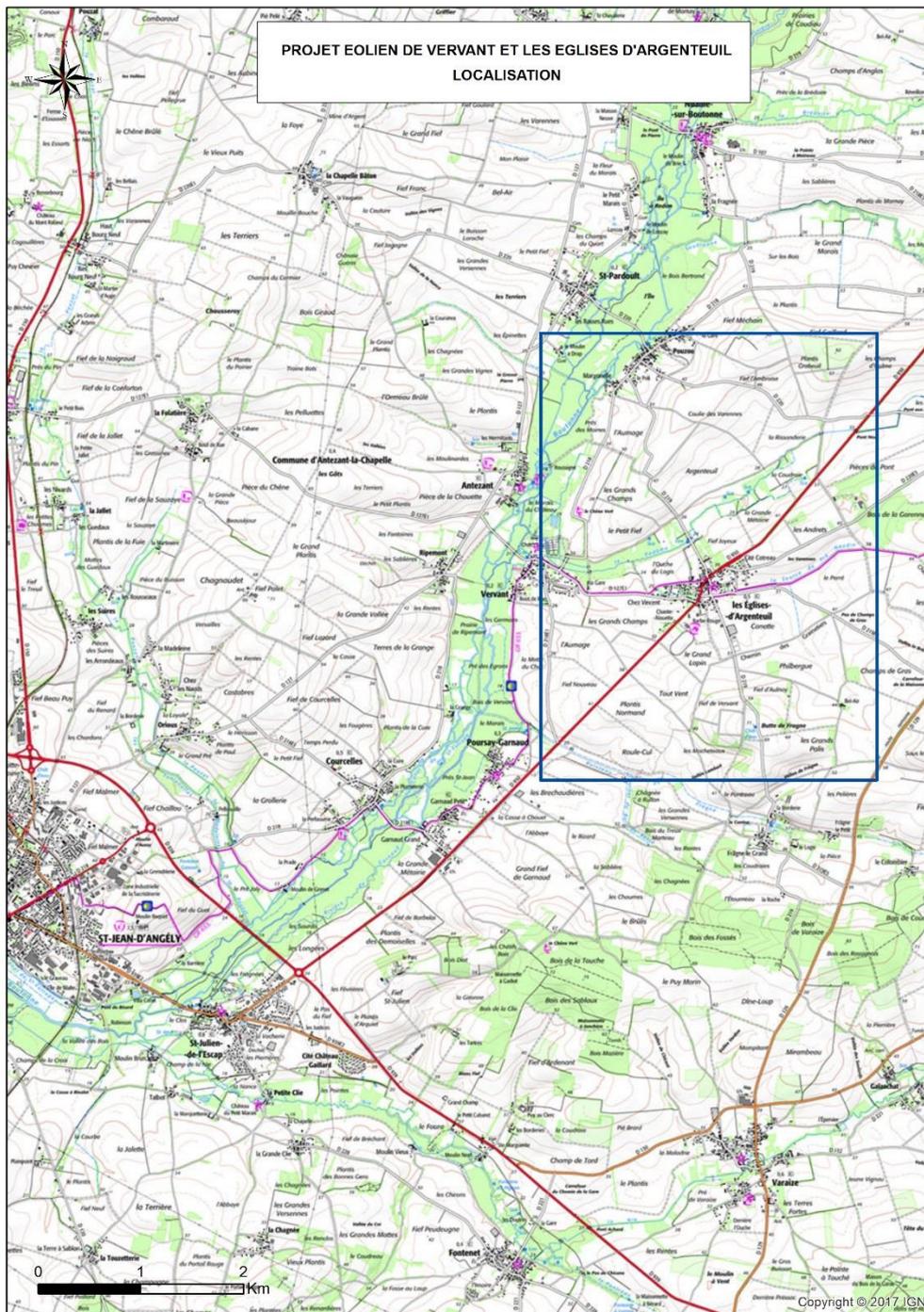
**Ce parc éolien se localise dans une Zone favorable du Schéma Régional Eolien approuvé en Septembre 2012, qui a été depuis annulé par la cour administrative d'appel de Bordeaux, le 4 avril 2017. Il s'inscrit dans le pôle de densification du Nord Charente-Maritime.**

La présente demande est faite par la société **Parc Eolien de Vervant & LEA**. C'est une société détenue à **100% par le Groupe VALECO** et spécialement créée pour être le maître d'ouvrage et l'exploitant du parc éolien de Vervant & LEA.

Les 11 aérogénérateurs du Parc Eolien de Vervant et LEA, auront une hauteur de mât de 95m maximum et un diamètre de rotor compris entre 110 et 117m, soit une hauteur totale en bout de pale maximale de 150m. Elles produiront jusqu'à 68 750 000 kWh par an, ce qui équivaut, en France, à la consommation moyenne annuelle totale de 56 500 habitants hors chauffage.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compte tenu de la hauteur des mâts des aérogénérateurs et la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation environnementale unique (au titre de l'autorisation d'exploiter ICPE) est nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-984 du 23 août 2011 relatif à l'inscription des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au régime ICPE. Et soumettant ces installations à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.



## 2. HISTORIQUE DU PROJET DE VERVANT & LEA

2015

- 2<sup>ème</sup> Trimestre : Délibération des deux communes désignant la société VALECO comme porteur du projet éolien  
1<sup>ère</sup> Lettre d'information au public + Création d'un blog internet
- 3<sup>ème</sup> Trimestre: Lancement des consultations préalables ( ARS, Armée,..)  
Finalisation des accords fonciers avec les propriétaires
- 4<sup>ème</sup> Trimestre : Lancement des études techniques (écologique, paysagère, acoustique)

2016

- 3<sup>ème</sup> Trimestre : Installation d'un mât de mesure de vent de 100m sur le site
- 4<sup>ème</sup> Trimestre : Premiers résultats des études et début des réflexions d'implantation  
2<sup>ème</sup> Lettre d'information au public

2017

- 1<sup>er</sup> Trimestre : Réunion de cadrage avec la DDT et la DREAL
- 2<sup>ème</sup> Trimestre : Validation de l'implantation du projet et dépôt des demandes d'autorisations environnementales en préfecture  
Mise à disposition des dossiers en mairies avec un registre
- 4<sup>ème</sup> Trimestre : Demande de compléments

2018

- 2<sup>ème</sup> Trimestre : Réponse aux demandes de compléments
- 3<sup>ème</sup> Trimestre : 3<sup>ème</sup> Lettre d'information + Permanences dans les mairies
- 4<sup>ème</sup> Trimestre : Réunion d'informations autour du financement participatif

## 3. IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET

La société Parc Eolien de Vervant & LEA appartient au Groupe VALECO, un producteur d'énergies renouvelables dont le siège est basé à Montpellier.





## EN RESUME ...

UNE EQUIPE DE 140 PERSONNES EXPERIMENTEES ET MOTIVEES

20 ANS D'EXPERIENCE DANS:

- l'Identification de sites propices
- le Développement
- La Construction
- l'Exploitation de projets industriels d'énergie renouvelable

UNE STRUCTURE FRANCAISE SOLIDE FINANCIEREMENT:

- Près de 340 MW en exploitation avec un modèle économique stable.

(contrat d'achat d'électricité sur 15 à 20 ans)

- **LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

Est actionnaire à 35,5% du GROUPE VALECO depuis 2008.

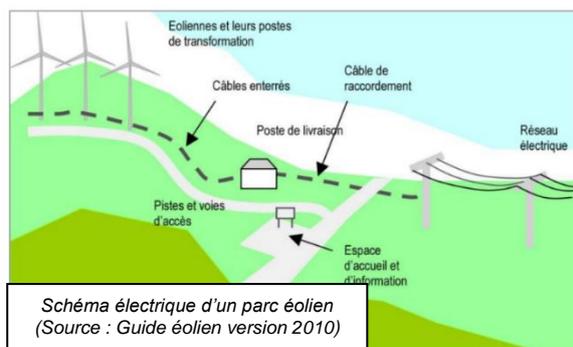


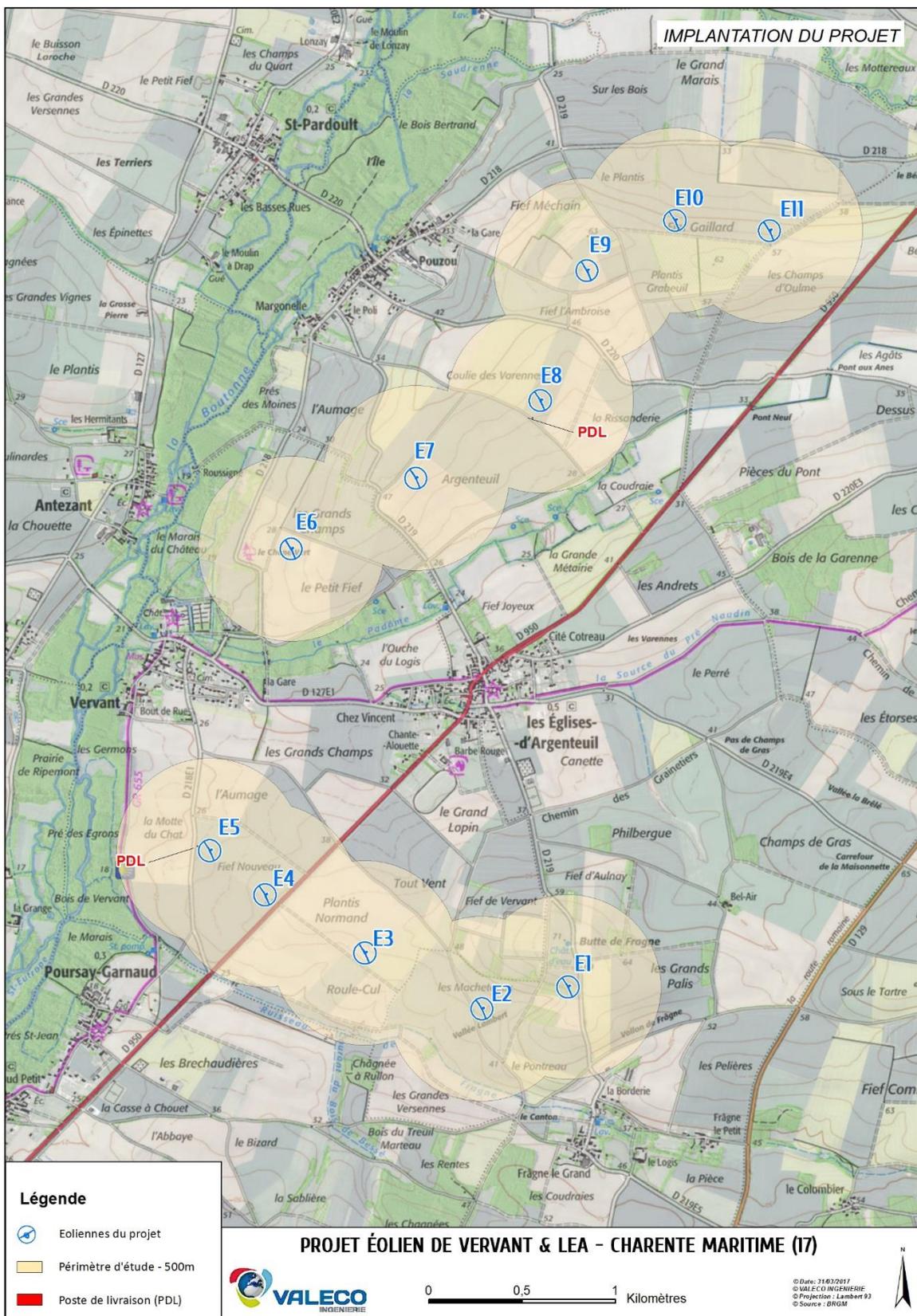
## 4. DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS ENVISAGEES

Un parc éolien est composé de :

- Plusieurs éoliennes ;
- D'un poste de livraison électrique
- De liaisons électriques
- De chemins d'accès

L'illustration ci-contre illustre le fonctionnement d'un parc éolien et la distribution électrique sur le réseau.





Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Localisation	Région	Nouvelle-Aquitaine
	Département	Charente-Maritime (17)
	Commune	Vervant et Les Eglises d'Argenteuil
Eoliennes	Puissance totale	Entre 24,2 et 27,5 MW
	Puissance unitaire	Entre 2 200 et 2 500 kW
	Nombre	11
	Diamètre du rotor	Entre 110 et 117 m
	Hauteur du mât	Entre 91 et 95 m
	Hauteur totale des éoliennes	Entre 149,5 et 150 m maximum en bout de pâles
Autres aménagements	Postes électriques	2 postes de livraisons
	Fondations	Ø = 20 m sur 3 à 4 m de profondeur
	Plateformes	55 x 30 m
	Pistes créées/renforcées	790 ml
Production	Production annuelle	Entre 55 500 000 et 68 750 000 kWh
	Foyers équivalents hors chauffage	De 15 000 à 18 800 foyers
	Personnes équivalentes Hors chauffage	De 45 600 à 56 500 personnes
	CO <sub>2</sub> évité (Équivalent prod moy France)	Entre 49 900 et 61 000 tonnes
	Durée de vie	25 ans maximum

## 5. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT AU PROJET EOLIEN

### Sur le milieu acoustique :

- Des plans de bridages des éoliennes sont proposées afin d'assurer de ne pas dépasser les niveaux de bruits réglementaires
- Après la mise en service du parc, de nouvelles mesures d'écoutes seront menés afin de s'assurer que les plans de bridages proposées correspondent aux études. Un ajustement de ces plans de bridages seront réalisées si besoin

### Sur le milieu naturel :

- Préservation des haies lors de la phase de construction
- Bridages des éoliennes en période de forte activité des chiroptères (chauves-souris)
- Mise en place de mesures agro-environnementales (adaptation des cultures dans un rayon proche, ...) au profit de l'outarde canepetière
- Adaptation du calendrier des travaux pour l'avifaune nicheuse
- Suivi en continu de l'activité chiroptères et de l'avifaune
- Suivi de mortalité

**Sur le milieu paysager :**

- Afin de faciliter l'insertion paysagère des éoliennes, la société Valeco a décidé de se limiter à des éoliennes de 150m d'hauteur totale. Contre des modèles 180 à 200 mètres plus couramment installés
- Les postes de livraison auront un habillage extérieur en bois
- Des panneaux d'informations seront installés
- Des plantations de haies sont prévus afin de réduire l'impact visuelle des éoliennes
- Aménagement d'aire de repos le long du chemin de Saint-Jacques de Compostelle
- Participation à l'entretien et à la restauration des éléments patrimoniaux en liaison avec le chemin de Saint-Jacques de Compostelle (Monuments UNESCO, ...)

## 6. EN SAVOIR PLUS SUR L'EOLIEN ET LA TRANSITION ENERGETIQUE

### **Sur la filière éolienne :**

[L'éolien en 10 questions](#), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie, 2018

[Avis de l'ADEME](#), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie, 2016

[Guide L'élu et l'éolien](#), AMORCE et ADEME, 2018

[Comprendre l'éolien](#), France Energie Eolienne (FEE), site internet

[Un vent de transition](#), FEE, 2018

[Comprendre l'énergie éolienne](#), Syndicat des énergies renouvelables, site internet

[Panorama de l'électricité renouvelable](#), Réseau de transport d'électricité (RTE), publication trimestrielle

[Eco2mix](#), RTE, données en temps réel sur les filières de production d'électricité en France

[Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune](#), Ligue pour la protection des oiseaux, 2017

[Eolien et territoires : concilier Transition énergétique, paysages et patrimoines](#), Association des Maires de France (AMF), Retransmission de la conférence du 4 juillet 2017

### **Sur le contexte de l'éolien dans le Sud Aveyron et en Région :**

[Schéma Régional Eolien Midi-Pyrénées](#), Région et Préfecture, 2012

[Recommandations du Parc Naturel Régional des Grands Causses vis-à-vis de l'éolien](#), PNR GC, 2011

[Observatoire de l'éolien](#), FEE, 2018

### **Pour réaliser des économies d'énergie ou produire des énergies renouvelables à l'échelle de chaque foyer Aveyronnais :**

[www.adil12.org](http://www.adil12.org), L'espace info énergie de l'Aveyron

[Rénovation énergétique : les aides auxquelles vous pouvez prétendre](#), Site officiel du ministère

[Aides financières 2018 pour des travaux de rénovation énergétique des logements existants](#), ADEME, 2018